

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »

Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires

Concours 2013

proposé par :

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
et
Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

Enveloppe disponible pour le concours : 2 484 000\$

Volets offerts :

bourse doctorale, bourse postdoctorale,
projet de recherche, projet de recherche-
action

Nouveauté :

équipe en émergence sur **Les visions
autochtones de la réussite éducative**

Durée :

variable selon le volet

Montant :

variable selon le volet

Lettre d'intention :

mercredi 8 mai 2013 à 16 h

Demande de financement :

mercredi 18 septembre 2013 à 16 h

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
Priorités de recherche du concours 2013	p. 4
Conditions du concours et de la subvention	p. 9
Volets offerts dans ce concours	p. 11
Définition des volets	p. 11
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 14
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 17
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 22
Dates du concours	p. 22
Renseignements	p. 23
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche	p. 24
Annexe 2 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche-action	p. 25
Annexe 3 : Dépenses admissibles pour le soutien aux équipes de recherche en émergence	p. 26
Annexe 4 : Note de clarification pour la participation des partenaires du milieu aux projets déposés dans le volet recherche-action	p. 27
Annexe 5 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 29

OBJECTIFS

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) invitent les chercheurs et les étudiants¹ à répondre à cet appel de propositions dont les projets soumis et leurs résultats devront permettre de :

- Favoriser le développement de connaissances permettant de soutenir adéquatement les élèves dans la poursuite de leur cheminement scolaire et faciliter leur réussite ;
- Favoriser la création d'un partenariat entre le milieu de la recherche, le réseau de l'éducation, les organismes publics et les organismes communautaires ;
- Faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche auprès du personnel scolaire et des autres intervenants concernés.

Les projets doivent s'arrimer aux priorités identifiées dans cet appel de propositions.

1 Le masculin servant de genre épiciène en français, son emploi dans ce document n'a aucune connotation discriminante.

CONTEXTE DU PROGRAMME

Le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire (PRPRS) célébrait, en 2012, sa dixième année d'existence. Force est d'admettre, qu'encore aujourd'hui, la persévérance et la réussite scolaires de l'ensemble des élèves et des étudiants interpellent et mobilisent toujours autant la société québécoise. Depuis le dernier appel de propositions lancé en 2010, cette préoccupation se maintient d'ailleurs intensément dans le milieu de l'éducation et le transcende pour toucher à la fois tant les milieux sociaux, que communautaires et économiques.

C'est d'ailleurs en collaboration avec ces milieux que le Ministère a organisé trois rencontres des partenaires au cours de l'année 2010-2011² portant sur 1) l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté 2) l'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail 3) l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec. Au regard de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté du primaire et du secondaire, les travaux se poursuivent afin de déterminer les meilleures avenues pour favoriser leur réussite. En novembre 2011, le Ministère rendait publiques³ ses lignes directrices visant à définir les conditions favorisant une intégration scolaire harmonieuse des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Parmi elles, il est noté que le Ministère poursuivra la diffusion des résultats de recherche pouvant orienter l'action des milieux scolaires vers les meilleures pratiques en la matière. Par ailleurs, en vue d'améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, treize pistes d'action⁴ étaient dévoilées à la suite de la rencontre des partenaires.

Le développement nordique interpelle particulièrement le monde de l'éducation et ses partenaires parce qu'il soulève des enjeux touchant à l'accroissement des besoins de main-d'œuvre qualifiée, à l'adéquation formation/emploi ainsi qu'à la scolarisation des jeunes issus des communautés autochtones. La population autochtone affiche des taux de croissance nettement supérieurs à ceux de l'ensemble de la population : « Entre 2001 et 2006, la population amérindienne et inuit a augmenté de 8,5 % et 10 % respectivement, comparativement à 4,3 % pour l'ensemble du Québec », ce qui a, par conséquent, des incidences sur les besoins de services d'éducation. De façon générale, les taux de persévérance et de réussite scolaires des jeunes autochtones sont nettement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population scolaire du Québec et la baisse significative de ces taux observée depuis quelques années vient accentuer cet écart⁵.

Dans ce contexte, poursuivre le développement des connaissances sur les populations autochtones en lien avec la persévérance et la réussite scolaire s'avère nécessaire. Comment répondre aux besoins de formation diversifiés des communautés autochtones et nordiques ainsi que celles du sud du Québec afin qu'elles puissent participer pleinement aux activités économiques qui se déploieront sur leur territoire? Comment leur faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur et assurer leur participation à des activités de formation continue? Le développement de connaissances sur les possibilités qu'offre la formation à distance s'avère, dans cette perspective, un créneau important à explorer.

Sur un autre plan, les questions liées à l'exclusion sociale engendrée par les phénomènes d'intimidation et la violence touchent l'ensemble de la société québécoise, ainsi que le système

² <http://www.mels.gouv.qc.ca/partenairesEducation/index.asp>

³ <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1899>

⁴ http://www.mels.gouv.qc.ca/partenaireseducation/index.asp?page=fp_t tableauSuivis

⁵ http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/BulletinStatistique39_f.pdf

scolaire. Il s'agit de préoccupations qui s'inscrivent dans les efforts déjà réalisés pour contrer la violence à l'école, notamment dans le Plan d'action sur la violence et l'intimidation à l'école du Ministère⁶. Les liens entre ces questions et la persévérance et la réussite scolaires ont été démontrés mais les effets restent encore à explorer.

Il en va de même pour les bénéfices liés à l'utilisation des nouvelles technologies à l'école. Il reste encore à démontrer les impacts réels de ces nouvelles technologies sur la persévérance et la réussite scolaires pour les générations qui en bénéficient.

Ces éléments influencent les orientations et les priorités retenues dans le présent appel de propositions. Ils côtoient et s'intègrent ainsi aux préoccupations déjà existantes, notamment celles découlant de la Planification stratégique 2009-2013⁷ du Ministère.

En mai 2010, une évaluation de la stratégie d'intervention Agir autrement est rendue publique⁸; de nombreux constats ainsi que 13 recommandations ont été faites par les chercheurs. Parmi eux, soulignons la nécessité que les moyens choisis pour arriver à atteindre les objectifs de la stratégie doivent : [...] reposer sur des connaissances issues de la recherche qui attestent de leur potentiel à générer les effets attendus (p. 41). Il est également question d'accroître les compétences en littératie et en numératie, de favoriser l'engagement des élèves issus des milieux défavorisés et de documenter les causes de la forte mobilité de personnel qui prévaut dans ce milieu.

Certaines populations spécifiques comme les immigrants et les clientèles émergentes à l'enseignement supérieur font toujours l'objet d'une attention soutenue parce qu'elles sont plus particulièrement susceptibles d'être touchées par les problématiques de persévérance et de réussite scolaires.

Dans le cadre du présent appel de propositions, les partenaires ont actualisé certaines priorités qui avaient été retenues pour les appels de propositions précédents. De nouveaux besoins de recherche ont aussi été identifiés en prenant en considération le contexte actuel du milieu de l'éducation et les résultats de recherche issus des projets déjà financés dans le cadre du programme. C'est dans cette perspective que le Ministère et le Fonds lancent le présent appel de propositions et invitent les chercheurs à soumettre une lettre d'intention.

PRIORITÉS ET BESOINS DE RECHERCHE POUR 2013

Toutes les priorités de recherche spécifiées par les partenaires de cette Action concertée sont directement en lien avec le but ultime du programme de recherche, soit **l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires**. Les priorités pour le concours 2013-2014 sont regroupées autour de six axes:

AXE 1 : Le système d'éducation et le partenariat avec la communauté

AXE 2 : Le personnel enseignant, le personnel professionnel et les gestionnaires

AXE 3 : Les pratiques enseignantes, les pratiques de gestion et les services éducatifs

AXE 4 : Les besoins spécifiques de certaines clientèles

AXE 5 : La formation à distance et l'utilisation des TIC à l'école

⁶ <http://www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole/>

⁷ <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=24>

⁸ <http://rire.ctreq.qc.ca/2010/09/rapport-devaluation-de-la-strategie-agir-autrement/>

AXE 6 : Les visions autochtones de la réussite éducative (THÈME RÉSERVÉ POUR UNE ÉQUIPE EN ÉMERGENCE)

AXE I : LE SYSTÈME D'ÉDUCATION ET LE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ

Priorités	Besoins de recherche
En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires	
1.1	En prenant en considération les particularités inhérentes à chaque région du Québec, quels sont les effets des pratiques déployées par les partenaires de la communauté (ex. : employeurs, instances régionales de concertation, organismes communautaires, parents) pour soutenir la persévérance et la réussite scolaires des élèves à tous les ordres et secteurs d'enseignement ?
1.2	En quoi les choix d'orientation, les cheminements scolaires et la persévérance scolaire des élèves de tous secteurs et ordres d'enseignement sont influencés par les réalités du marché du travail (ex. : pratiques d'embauches, pénuries dans certains secteurs) et par les représentations qu'ils en ont (ex. : conditions salariales, contexte réel de travail) ?
1.3	En quoi et comment les initiatives et les programmes* destinés aux enfants âgés de 4 ans, issus de milieux défavorisés, contribuent ou non à l'amélioration de leur préparation scolaire lors de leur entrée à l'éducation préscolaire (maternelle 5 ans) ? (*ex. maternelle 4 ans demi temps, programme Passe-Partout)

AXE 2 : LE PERSONNEL ENSEIGNANT, LE PERSONNEL PROFESSIONNEL ET LES GESTIONNAIRES

Priorités	Besoin de recherche
En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires	
2.1	À partir des connaissances déjà acquises, quelles seraient les mesures efficaces pour pallier à la pénurie, pour favoriser le renouvellement ou la rétention du personnel gestionnaire, du personnel professionnel et du personnel enseignant en régions éloignées et dans les écoles de milieux défavorisés?

AXE 3 : LES PRATIQUES ENSEIGNANTES, LES PRATIQUES DE GESTION ET LES SERVICES ÉDUCATIFS

Priorités	Besoins de recherche
En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires	
3.1	<p>Quelles sont les conditions qui facilitent et les facteurs qui entravent la mise en œuvre et l'appropriation des approches et des pratiques pédagogiques jugées efficaces* dans la prise en compte des besoins diversifiés des élèves ou des étudiants à risque de tous les secteurs et ordres d'enseignement ?</p> <p>*Il est question ici des approches et des pratiques pédagogiques jugées efficaces selon la littérature scientifique.</p>
3.2	<p>Dans un contexte d'évaluation, comment le personnel enseignant du préscolaire, du primaire, du secondaire et du collégial parvient-il à définir et à mesurer les compétences des élèves ⁹ ?</p>
3.3	<p>Quelles <u>pratiques de gestion</u> les directions d'établissements de tous secteurs et ordres d'enseignement devraient-elles adopter pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires des élèves, notamment ceux ayant des besoins particuliers ? Quels arrimages seraient à privilégier entre ces pratiques de gestion et les pratiques pédagogiques du personnel enseignant ?</p>
3.4	<p>Dans un contexte de développement des services complémentaires des adultes, quels sont les besoins auxquels ces services devraient répondre, tant chez les garçons que chez les filles, et quelles seraient les stratégies à mettre en œuvre pour assurer leur continuité et leur intégration en fonction de leur âge et de leur provenance ?</p>
3.5	<p>En quoi et comment les pratiques ou les modèles d'évaluation qui prévalent dans un contexte de reconnaissance des acquis et des compétences au Québec, en formation générale des adultes, en formation professionnelle ou à l'enseignement supérieur, se rapprochent-ils ou se distinguent-ils des pratiques ou modèles qui prévalent ailleurs ? Quelles seraient les pistes d'action pour le Québec découlant de cette analyse comparative ?</p>
3.6	<p>Aux ordres d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire (secteur des jeunes ou des adultes), quels sont les effets des pratiques d'admission basées sur la sélection d'élèves notamment sur les conditions d'apprentissage, la composition des groupes et la persévérance et la réussite scolaires des élèves ?</p>
3.7	<p>Dans un contexte de prévention et de traitement de toutes les formes que peuvent prendre la violence à tous les secteurs et ordres d'enseignement, quels rôles et quelles modalités de partage des responsabilités sont à privilégier entre les différents acteurs impliqués (ex. les directions des établissements, le personnel enseignant et professionnel) pour prévenir les manifestations de la violence et créer un climat scolaire sain et sécuritaire favorable à la persévérance et à la réussite scolaires des élèves?</p>

⁹ Tel que défini dans le cadre d'évaluation des apprentissages au primaire et au secondaire (<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/de/index.htm>) et la progression des apprentissages au primaire (<http://www.mels.gouv.qc.ca/progression/>) et au secondaire (<http://www.mels.gouv.qc.ca/progression/secondaire/>) et dans l'approche par compétences qui prévaut au collégial.

AXE 4 : LES BESOINS SPÉCIFIQUES DE CERTAINES CLIENTÈLES

Priorités	Besoins de recherche
En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires	
4.1	Quelles seraient les pratiques les mieux adaptées à la réalité des jeunes autochtones qui vivent des transitions entre les différents niveaux de formation (de l'école secondaire vers le cégep, vers la formation générale des adultes ou vers la formation professionnelle, du cégep vers l'université), pour augmenter leur accès et leur persévérance scolaire ?
4.2	Quelles seraient les pratiques et les approches pédagogiques les mieux adaptées à la réalité et aux besoins particuliers des personnes immigrantes à tous les secteurs et ordres d'enseignement ?
4.3	À partir des connaissances déjà acquises, comment favoriser chez le personnel enseignant l'appropriation des approches et pratiques pédagogiques en lecture et en mathématiques jugées efficaces* en lien avec les besoins des élèves de milieu défavorisés qui fréquentent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire ou secondaire? *Il est question des approches et pratiques pédagogiques en lecture et en mathématiques jugées efficaces selon la littérature scientifique.
4.4	Les nouveaux parcours de formation offerts au secondaire (ex. : FMS-FP*), en formation professionnelle et en formation générale des adultes (ex. : concomitance en formation professionnelle, les programmes passerelles) répondent-ils aux besoins des élèves? Si oui, quelles en sont les retombées pour les élèves sur le plan de leur persévérance et réussite scolaires? *Formation à un métier semi-spécialisé-formation professionnelle

AXE 5 : LA FORMATION À DISTANCE ET L'UTILISATION DES TIC À L'ÉCOLE

Priorités	Besoins de recherche
En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires	
5.1	Quelles sont les conditions pédagogiques les plus favorables à l'intégration et à l'utilisation des différents outils technologiques en classe (ex. : TNI, portable)? Quels sont les effets de l'utilisation de ces différents outils technologiques en classe sur les pratiques pédagogiques du personnel enseignant de tous les secteurs et ordres d'enseignement et sur la motivation et l'engagement des élèves?
5.2	À tous les secteurs et ordres d'enseignement, quels sont les besoins spécifiques en matière de formation à distance, et les modèles d'organisation pédagogique et d'encadrement qui sont les plus susceptibles de répondre aux besoins et de favoriser la persévérance et la réussite scolaires de certaines clientèles particulières (ex. : parents aux études, étudiants en régions éloignées) ?

AXE 6 : LES VISIONS AUTOCHTONES DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE (THÈME RÉSERVÉ POUR UNE ÉQUIPE EN ÉMERGENCE)

Un seul financement sera accordé sous ce volet.

Le financement d'une équipe en émergence, d'une durée de trois ans¹⁰, vise les chercheurs intéressés à se concerter pour former et consolider une équipe de recherche et une programmation scientifique autour d'une thématique, soit celle des *Visions autochtones de la réussite éducative* qu'ils auront à bien circonscrire et documenter pendant cette période. Ce financement donne à l'équipe les moyens de s'organiser et de mettre en œuvre des activités structurantes favorisant la collaboration entre les chercheurs (ex. : publications, codirections d'étudiants, demandes de subventions conjointes, développements de partenariats avec le milieu autochtone) sur la thématique ciblée.

Compte tenu de la nature de la thématique, l'équipe devra être multidisciplinaire (éducation, santé, autres), avoir des membres possédant une expertise en recherche sur les questions autochtones et avoir entrepris des démarches pour établir des partenariats avec des milieux autochtones. Le déploiement des projets de recherche regroupés autour de la programmation scientifique repose conséquemment sur l'obtention d'autres sources de financement à ces fins précises.

Compte tenu de l'importance accordée au développement et à la structuration de ce secteur stratégique de recherche, le présent appel de propositions offre un financement d'équipe en émergence pour répondre aux besoins suivants :

Priorités	Besoins de recherche
6.1	Au sein des populations autochtones, dans toute la diversité que ce terme recouvre, quelles sont les visions de l'éducation et de la réussite éducative? Comment ces visions interagissent-elles avec l'expérience scolaire des élèves, l'attitude des parents et du personnel scolaire?
6.2	Quelles sont les pratiques ou les approches pédagogiques susceptibles de répondre le plus adéquatement aux besoins des élèves autochtones, en prenant notamment en considération leurs styles d'apprentissage et leur motivation à fréquenter l'école ?
Les chercheurs sont invités à tenir compte de l'ensemble de ces besoins afin de maximiser les retombées potentielles de leurs travaux.	

¹⁰ La durée de ce financement, plus longue que les deux ans prévus pour une équipe en émergence dans le cadre du programme régulier de Soutien aux équipes du Fonds, tient compte de la complexité inhérente à l'élaboration d'une programmation autour d'une thématique touchant les populations autochtones. Les candidats sont invités à consulter le Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador (juin 2005) http://www.iddpnql.ca/public/documents/toolbox/protocol/index/protocole_recherche_fr.pdf.

AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS :

- Doivent **indiquer** clairement, dans le formulaire, **la ou les priorités** auxquelles leur proposition se rattache ;
- Doivent **préciser** les dimensions de persévérance et de réussite scolaires qu'ils comptent examiner dans leurs travaux et les approches qui seront privilégiées à cette fin ;
- Sont invités à **privilégier** l'adoption d'une approche multidisciplinaire dans le traitement des priorités de recherche ;
- Doivent **prendre en considération** les dimensions suivantes afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes en éducation : l'analyse différenciée selon le sexe; les caractéristiques des différentes régions du Québec; l'analyse différenciée selon la langue d'enseignement. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs sont invités à bien justifier leur choix de ne pas aborder ces dimensions.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

- Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses et des subventions sous différents volets : bourse doctorale, bourse postdoctorale, projet de recherche, projet recherche-action et équipe en émergence.
- Le début de la période des subventions et des bourses est établi au 1^{er} janvier 2014 et la date de fin est variable selon les volets.
- Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les chercheurs et boursiers postdoctoraux devront utiliser le [Guide 1 :4 :20](#) prévu à cet effet.
- Les montants prévus par volet sont précisés dans la section *Volets offerts dans ce concours* à la rubrique suivante.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet ou de la programmation de recherche.
- En conformité avec les [Règles générales communes des trois Fonds de recherche du Québec](#), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur responsable.
- **Nouveauté dans le cadre de ce concours: un chercheur pourra agir comme responsable dans un maximum de deux demandes.**
- **Nouveauté dans le cadre de ce concours : les chercheurs pourront agir à titre de membres réguliers (chercheur responsable ou co-chercheurs) pour un maximum de quatre demandes et ce, pour l'ensemble des volets.**
- Les concours du programme Actions concertées s'adressent aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement, qui peuvent agir à titre de responsable de la demande.

Appel de propositions

- Dans le cadre des projets de recherche-action, les partenaires du milieu inscrits dans la composition régulière de l'équipe (avec le statut de COP) peuvent demander un dégagement de leur tâche, montant à prévoir à l'intérieur de l'enveloppe disponible¹¹.
- Ce concours s'adresse également aux étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse doctorale ou postdoctorale sur la thématique.
- Pour les demandes de bourses doctorales et postdoctorales :
 - Le montant de la bourse offerte dans le cadre de ce concours par le FRQSC est conforme à ce qui est attribué dans le programme régulier de bourses, bonifié d'un montant de 5 000 \$ par année pour le doctorat et de 10 000 \$ par année pour le postdoctorat.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans son programme *Actions concertées* quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles¹², au respect de la propriété intellectuelle¹³, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs et des étudiants de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le [programme Actions concertées](#).
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#), le chercheur ou l'étudiant qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FRQSC. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Pour les projets en recherche-action, cet exercice va de soi, mais les retombées doivent aussi faire l'objet de préoccupations pour tous les responsables de projets. Dans cet esprit, le FRQSC a développé le Guide 1 :4 :20¹⁴ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec - Société et culture dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.

¹¹ Voir Annexe 4 pour obtenir l'ensemble des informations en lien avec la participation des partenaires du milieu au projet inscrit dans le volet de projets de recherche-action.

¹² Voir Annexes 1, 2 et 3

¹³ Voir Annexe 5.

¹⁴ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20)
<http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

Les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ et demander un dégagement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*¹⁵, disponible seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volet	Durée	Montant maximum
Soutien à la relève	Bourse doctorale	3 ans (9 sessions)	25 000\$ / an
	Bourse postdoctorale	2 ans (4 sessions)	40 000\$ / an
Soutien d'infrastructure	Équipe en émergence (financement pour une équipe)	3 ans (exceptionnellement)	45 000\$/an de base Montants optionnels 15 000 \$*
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet de recherche	2-3 ans	150 000\$
	Projet de recherche-action	2-3 ans	175 000\$**

* Voir dans la description du programme [Soutien aux équipes de recherche](#)

** Une partie de ce montant peut être allouée pour faciliter le dégagement de collaborateurs des milieux de pratique (COP) qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe (voir annexe 4).

Dans le cadre de ce concours, les subventions et bourses seront accordées en fonction de l'enveloppe disponible sur la base de l'excellence scientifique, c'est-à-dire, selon l'ordre de mérite, tous volets confondus. Cependant, dans le volet *équipe en émergence*, un maximum d'un octroi pourra être accordé. Dans le volet *bourse doctorale*, un maximum de 2 subventions pourra être accordé.

DÉFINITION DES VOLETS

Bourse doctorale en recherche

L'objectif de la bourse doctorale est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs sur la thématique de l'appel de propositions. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#). Notez que les règles de gestion des bourses du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourse doctorale¹⁶ du FRQSC.

¹⁵ http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7

¹⁶ http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses/programme.php?id_programme=16

Bourse postdoctorale en recherche

L'objectif de la bourse postdoctorale est de contribuer à soutenir la relève intéressée à participer à l'avancement des connaissances en lien avec la thématique de l'appel de propositions. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme *Actions concertées*](#). Notez que les règles de gestion des bourses postdoctorales du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourses postdoctorales¹⁷ du FRQSC.

Projet de recherche

Seront soutenus sous ce volet les projets qui, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et en lien avec les priorités, sont les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme *Actions concertées*](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

Projet de recherche-action

Dans le cadre du présent appel de propositions, un projet de recherche-action est fondé sur le besoin de comprendre, d'expliquer et de transformer la pratique d'un milieu donné. La recherche-action vise à accompagner le milieu concerné dans l'identification et la problématisation de ses difficultés, dans l'établissement d'un bilan critique de ses problèmes et dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'amélioration des outils pour résoudre les problèmes visés.

La transformation est au cœur des projets en recherche-action. Le processus menant à cette transformation de même que la transformation elle-même doivent générer des connaissances nouvelles. Les projets soumis dans ce volet doivent donc faire valoir leur pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et la transformation des pratiques.

Les projets de recherche-action sont caractérisés par la participation de l'ensemble des acteurs impliqués, qu'ils soient du milieu universitaire ou du milieu de la pratique. Ils engagent ainsi les chercheurs et le milieu de pratique participant à l'expérimentation, et ce, tant dans le processus de construction de la recherche que dans son opérationnalisation ou dans les étapes ou les modalités d'intervention qui en découlent.

Pour refléter les spécificités de ce type de recherche, les membres réguliers de l'équipe doivent s'adjoindre au moins un représentant du milieu dont le statut correspond à celui de collaborateur des milieux de pratique (COP)¹⁸. Il s'agit d'une **condition d'admissibilité** pour bénéficier d'une subvention dans ce volet.

Parallèlement, les représentants du milieu de pratique ayant une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action pourront être inscrits

¹⁷ http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses/programme.php?id_programme=20

¹⁸ Les déagements de tâches des collaborateurs du milieu de pratique qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe seront permis uniquement dans le cadre du volet recherche-action, tel qu'indiqué à l'annexe 2.

dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande. Enfin, le responsable du projet pourra souligner la contribution des représentants du milieu qui participent à une tâche précise de la réalisation du projet (ex. : passation de questionnaires) directement dans le fichier joint à la demande visant la « Description du projet ».

Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE, CEN, CHG, PC, COP, CHA. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts. Pour plus de précisions quant aux différents statuts des représentants du milieu de pratique impliqués dans le projet de même que les caractéristiques et exigences liées à chacun d'eux, consultez [l'annexe 4](#).

Équipe en émergence

Le financement offert dans le cadre de ce volet vise le développement d'une programmation scientifique, laquelle réfère à un ensemble de projets, à divers stades de réalisation, construits en fonction d'un découpage thématique ou conceptuel qui permet d'explorer et d'approfondir un thème ou des questions de recherche selon diverses dimensions, divers angles d'analyse ou diverses approches méthodologiques.

Le financement d'émergence vise les chercheurs intéressés à se concerter pour former une équipe de recherche autour d'une thématique bien circonscrite et documentée en lien avec les besoins énoncés dans l'appel de propositions (soit **les visions autochtones de la réussite éducative**). Ce financement donne à l'équipe les moyens de s'organiser et de mettre en œuvre des activités structurantes favorisant la consolidation d'une programmation scientifique et la collaboration entre les chercheurs (publications, codirections d'étudiants, demandes de subventions conjointes, développements de partenariats, etc.) autour de la thématique ciblée.

Au terme de sa subvention, il est attendu de l'équipe en émergence qu'elle présente toutes les caractéristiques d'une équipe en fonctionnement dans le programme régulier du FRQSC. À l'issue de la subvention d'émergence, l'équipe peut soumettre une demande de subvention dans le stade de développement « équipe en fonctionnement » et doit choisir une configuration précise correspondant à ses pratiques de recherche. L'obtention d'un financement d'équipe en émergence ne constitue toutefois pas une condition à une demande de financement d'équipe en fonctionnement.

Ainsi, le financement dans ce volet vise à appuyer l'élaboration d'une programmation scientifique visant à :

- soutenir l'effort concerté permettant l'approfondissement de thèmes de recherche et l'accroissement de la capacité de recherche en lien avec les besoins énoncés dans l'appel de propositions (ceux de l'axe 6, dans le cadre du présent concours) ;
- maximiser les retombées théoriques et méthodologiques - enseignement et recherche - et les retombées pratiques - application et innovation ;
- permettre aux chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée.

Composition d'une équipe

Membres réguliers :

Chaque équipe doit être composée d'un minimum de 4 membres réguliers répondant à l'un des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CE, CHC, CHCT. **L'un d'eux est identifié**

comme responsable et répond obligatoirement au statut de CHU, CHUN, CRU ou CRUN. Tous ces chercheurs doivent fournir un CV commun canadien.

En sus de ces quatre membres réguliers (obligatoires), des intervenants, des professionnels, des chercheurs ou des gestionnaires provenant des milieux de pratiques peuvent également être identifiés comme membres réguliers. Ces membres réguliers devront répondre à l'un des statuts suivants : chercheurs gouvernementaux (CHG), collaborateurs des milieux de pratique (COP), praticiens-chercheurs (PC) ou chercheurs affiliés (CHA). Ces membres réguliers doivent produire un CV abrégé. Ils doivent fournir un CV commun canadien ou un CV abrégé. Le CV abrégé a un maximum 2 pages qui résume, en lien avec la thématique de la programmation de l'équipe et dans cet ordre, 1) leur formation, 2) leur expérience et, le cas échéant 3) les publications ou autres réalisations scientifiques. Ce CV abrégé doit être produit au moyen d'un logiciel de traitement de texte, converti en format PDF et transmis par courriel au : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca.

Membres collaborateurs :

En plus des membres réguliers, toute équipe peut s'adjoindre des membres collaborateurs répondant à l'un ou l'autre des statuts reconnus par le Fonds, soit, en plus des statuts mentionnés ci-haut, des chercheurs industriels (CHI), hors Québec (CHH), visiteurs (VIS), chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS) et des stagiaires de recherche postdoctorale (STP). Pour connaître les différentes catégories de membres d'une équipe et les définitions des différents statuts de chercheurs, consulter les annexes 1 et 2 du programme régulier de [Soutien aux équipes de recherche](#)

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.frgsc.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitæ* ». À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([CV commun canadien](#)¹⁹), également disponible dans le site Web du Fonds.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

¹⁹ Les candidats qui soumettent une demande de financement aux Fonds de recherche du Québec doivent maintenant utiliser le nouveau CV commun canadien www.ccv-cvc.ca et seule cette version pourra être soumise par les candidats. [Une procédure a été mise en place pour la lettre d'intention.](#)

Bourse doctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de ce concours • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des liens avec les partenaires du milieu 	5 points

Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des liens avec les partenaires du milieu 	5 points

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	5 points

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions Réponse du projet aux besoins de recherche inscrits dans l'appel de propositions Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact du projet pour le développement ou l'amélioration d'applications pratiques Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de recherche 	20 points

Équipe en émergence		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation de la programmation de l'équipe à l'axe 6 de l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la programmation par rapport à la thématique du présent appel de propositions • Pertinence de la programmation par rapport aux objectifs et besoins identifiés à l'axe 6 de l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Impact potentiel des retombées de la programmation pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats des projets en lien avec la programmation de recherche 	5 points

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.frgsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Bourse doctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne cumulative (10 pts) • Progression et la durée dans les études (10 pts) • Bourses et prix reçus (10 pts) 	30 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation générale du dossier et aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations des répondants (10 pts) • Expérience et réalisations du candidat (10 pts) 	20 points
Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) • La clarté et la précision des objectifs poursuivis (10 pts) • Pertinence de la méthodologie et réalisme du calendrier de réalisation (10 pts) 	30 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu (5 pts) 	20 points

Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité du projet de recherche, sa valeur ajoutée par rapport aux travaux de doctorat et sa contribution à l'avancement des connaissances (15 pts) • Clarté et précision de l'approche théorique et des objectifs, pertinence de la méthodologie ou de la démarche utilisée et réalisme du calendrier (25 pts) 	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Pertinence du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et qualité du milieu de recherche en lien avec le projet proposé et valeur ajoutée du choix du milieu de recherche par rapport à la formation doctorale (10 pts) • Intégration du candidat au milieu de recherche (5 pts) 	15 points
Qualité scientifique du candidat	<ul style="list-style-type: none"> • Compétence par rapport au projet de recherche proposé (dossier scolaire, formation, bourses reçues, lettres d'évaluation des répondants) (10 pts) • Réalisations scientifiques (publications scientifiques, communications scientifiques, etc.) et expériences pertinentes (assistantat de recherche, assistantat d'enseignement, charges de cours, etc.) (15 pts) 	25 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts) 	20 points

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique et contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (20 pts) • Adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) • Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (15 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) • Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet de recherche-action	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet pour le développement, l'expérimentation et l'amélioration des pratiques (10 pts) • Contribution pour l'avancement des connaissances dans le domaine et la mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude (10 pts) • Adéquation de la perspective théorique et articulation avec les objectifs, les questions de recherche et les choix méthodologiques de même que la rigueur dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (20 pts) 	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications, subventions et outils) (10 pts) • Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche-action et expérience de recherche en collaboration avec des milieux de pratique et dans le développement d'outils d'intervention (10 pts) 	20 points
Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéfices mutuels attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les partenaires du milieu, sur les plans scientifique et pratique (10 pts) • Qualité de la collaboration établie entre l'équipe et le milieu (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (5 pts) 	10 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

Équipe en émergence		
Critères	Indicateurs	Pondération
Plan de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des activités et des moyens projetés pour construire une programmation scientifique concertée (10 pts) • Réalisme du calendrier pour mener l'équipe à son plein fonctionnement à l'intérieur des délais prévus par la subvention (3 ans) (10 pts) 	20 points
Programmation scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation de l'état des connaissances; pertinence de la thématique et de l'ancrage scientifique de l'équipe pour développer la programmation compte tenu de l'état des connaissances (15 pts) • Pertinence et originalité du découpage annoncé de la thématique en vue de structurer les recherches selon divers axes qui composeront la programmation scientifique (20 pts) 	35 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Composition et coordination de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité, leadership et expérience du responsable scientifique et pertinence des modalités de coordination prévues pour structurer les travaux de l'équipe (10 pts) • Quantité et qualité des expériences et des réalisations des membres réguliers en lien avec la thématique de la programmation scientifique à développer, incluant la complémentarité des expertises et la diversité de l'avancement en carrière (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Potentiels de retombées de la programmation au regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) • Pertinence des mécanismes envisagés de diffusion et de transfert des connaissances, y compris auprès des partenaires de l'Action concertée (5 pts) • Pertinence du choix du (des) milieu(x) partenaire(s) et des modalités de collaboration prévues; niveau d'engagement attendu des milieux partenaires (10 pts) 	25 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse²⁰ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra, en plus, s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées pour financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FRQSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 8 MAI 2013** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse du Fonds Société et culture par courriel est prévue dans la semaine du 14 juin 2013.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2013** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du **16 DÉCEMBRE 2013**.

Le début du projet est prévu pour le **1^{er} JANVIER 2014**.

²⁰ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FRQSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web de notre organisme à l'adresse suivante : <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

RENSEIGNEMENTS

L'adresse électronique pour le dépôt des pièces à joindre à la demande :
actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca (spécifier le nom du concours dans l'objet et le no. de la demande ainsi que le nom du responsable dans le courriel).

L'adresse postale pour le dépôt des pièces à joindre qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds de recherche du Québec - Société et culture
Programme *Actions concertées*

Concours : PRPRS-2013

140, Grande Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'information sur ce concours :

Marc Bélanger
Chargé programme - *Actions concertées*
Fonds de Recherche du Québec - Société et culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192
Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Madeleine Joseph, technicienne en administration
Fonds de Recherche du Québec - Société et culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3184
Courriel : madeleine.joseph@frq.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3 ^e année*	4 ^e année	5 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE					
Frais de dégagement, chercheurs de collègue					
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue					
TOTAL DU FINANCEMENT					

■ Dépenses non admissibles

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE-ACTION

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3e année*	4 ^e année	5 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE					
Frais de dégagement, chercheurs de collège					
Suppléments statutaires, chercheurs de collège					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collège					
TOTAL DU FINANCEMENT					

■ Dépenses non admissibles

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

ANNEXE 3 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LE VOLET ÉQUIPE EN ÉMERGENCE

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	Montant de base	Financement optionnel			Par année
		Équipement	Chercheurs de collège	Équipe interrégionale	
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable de l'équipe) ⁽¹⁾					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Complément de bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Chercheurs invités					
- Conférenciers invités					
- Consultants					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
TOTAL : Dépenses d'infrastructure prévues					

■ Dépenses non admissibles

⁽¹⁾ Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

ANNEXE 4— NOTE DE CLARIFICATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MILIEU AUX PROJETS DÉPOSÉS DANS LE VOLET RECHERCHE-ACTION

Catégories de membre et implication sur le type de dépenses admissibles

Les gens du milieu de pratique, dans le cadre duquel se déroule le projet de recherche-action, sont impliqués dans la démarche à différents degrés. C'est la nature de leur implication qui détermine s'ils peuvent faire partie de la composition régulière de l'équipe ou apparaître dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » où doivent être inscrits les autres membres. Chacune de ces catégories de membres est assortie de règles distinctes quant aux dépenses admissibles et aux exigences relatives à la présentation des membres dans la demande de subvention.

Membre inscrit dans la composition régulière

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la composition régulière a une contribution significative aux différentes étapes du projet, tant dans l'identification des besoins de connaissances, que dans la conceptualisation et la réalisation du projet. Sa contribution est justifiée par sa connaissance du milieu de pratique et des savoirs qui en découlent.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition peut porter les statuts de CEN, CHG, PC, COP21 ou CHA (voir annexe de la description du programme Actions concertées²²). Il doit fournir un CV commun canadien ou un CV abrégé. Le CV abrégé a un maximum 2 pages qui résume, en lien avec la thématique de la programmation de l'équipe et dans cet ordre, 1) leur formation, 2) leur expérience et, le cas échéant 3) les publications ou autres réalisations scientifiques. Ce CV abrégé doit être produit au moyen d'un logiciel de traitement de texte, converti en format PDF et transmis par courriel au : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca.

Le responsable de la demande peut prévoir un montant dans son budget pour permettre de dégager le collaborateur du milieu de pratique d'une partie de ses tâches régulières afin qu'il puisse consacrer du temps à la recherche. Les sommes demandées devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé «Dégagement de la tâche pour les partenaires » de la grille de prévision budgétaire du formulaire. En aucun cas, le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à offrir une compensation à l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Une justification détaillée des sommes demandées de même qu'une description des tâches assumées par le collaborateur du milieu de pratique devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

Membre inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe »

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande a une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. Ce représentant participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition peut porter les statuts de CEN, CHG, PC, COP ou CHA (voir annexe de la description du programme *Actions*

²¹ Un collaborateur des milieux de pratique, aussi appelé « Collaborateur praticien », est une personne qui provient des milieux de pratique tels que des organismes publics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées. Cette personne peut également provenir d'un établissement d'enseignement mais ne doit pas occuper un poste rémunéré de chercheur.

²² <http://www.fgrsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/AC-2013-2014%20%281%29.pdf>

*concertées*²³). Pour ces membres, aucun CV n'est demandé. Il devra cependant être muni d'un numéro d'identification personnel (le NIP est obtenu en faisant une demande par le biais du site Internet du FRQSC) afin de voir apparaître son nom dans la demande.

Le responsable du projet peut verser un dédommagement afin de compenser le temps investi ou les frais encourus par le membre (inscrit dans la section B de la section « Composition de l'équipe ») pour sa participation à une ou des activités en lien avec la réalisation du projet. Le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à compenser l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Les sommes qui serviront à ces fins devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé « Dédommagement des participants à l'étude » de la grille de prévision budgétaire du formulaire (voir annexe 2). Une justification détaillée des sommes demandées, de même qu'une description des tâches assumées par le représentant du milieu de pratique, devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

Autres collaborateurs du milieu de pratique

Bien qu'elles n'apparaissent pas dans la liste des membres de l'équipe mobilisée autour du projet de recherche-action, certaines personnes du milieu de pratique peuvent être impliquées dans une étape précise de la démarche (ex. : passation de questionnaires dans les salles de classe). Selon l'importance de leur contribution au projet, le responsable du projet devra expliquer, directement dans la description du projet, les tâches qui leur seront dévolues et les situer dans le calendrier de réalisation.

Le responsable du projet peut verser un dédommagement aux employeurs de ces personnes afin de compenser le temps investi par ces derniers pour accomplir la tâche qui leur a été confiée, ou encore pour rembourser certains frais liés à leur participation (ex. : frais de transport). Une justification des sommes demandées devra apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

²³ <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/AC-2013-2014%20%281%29.pdf>

ANNEXE 5 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.